

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 19h15, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 mars 2024.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM.

Ont donné pouvoir : FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A MARIE-JOSEE MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET JACQUES LEMAIRE A CECIL DEMULIER.

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

M. le Maire souhaite rendre un hommage à un homme cher à ses yeux, parti il y a maintenant quelques jours. Il adresse à sa femme, sa famille ainsi qu'au Stade orchésien, ses sincères condoléances. Il salue particulièrement les qualités humaines de M. Jean-Claude GAVIGNET, son sens de l'engagement et du dévouement, sans oublier sa droiture, son intégrité, son humanisme mais également son petit côté râleur.

M. le Maire souhaite mettre en avant son engagement exceptionnel au service du Stade orchésien. Les plus anciens savent qu'il a joué sous le surnom de « Kafun ».

Il a encadré plusieurs équipes, est devenu secrétaire du Stade, passant des heures et des heures au Club House à remplir différents documents afin de permettre aux joueurs de s'adonner à leur passion.

M. GAVIGNET a transmis sa passion à ses fils que ce soit Jérôme ou Jean-François, puis également à ses petits-enfants, Evan et Enzo, ainsi qu'à sa belle-fille Camille, qui encadre le baby-foot.

M. le Maire rappelle également qu'il a fait partie de l'équipe municipale, présent sur les listes de 2008 et 2014, pour faire « plaisir ».

A la suite de la démission de M. Dominique BAILLY en 2014, M. Jean-Claude GAVIGNET a accepté de devenir conseiller municipal. Une fois engagé, même s'il a fallu le convaincre, il a fait preuve d'assiduité et de pertinence dans ses participations au conseil municipal.

M. Jean-Claude GAVIGNET est et restera un exemple qui a inspiré beaucoup de personnes.

M. le Maire souhaite que sa mémoire vive à Orchies et au sein du Stade orchésien.

C'est donc pour cela qu'il demande au conseil municipal de bien vouloir se lever et faire une minute d'applaudissement.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Mme Carine GAU et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 1^{er} Février 2024 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2023
2. Compte administratif 2023
3. Affectation des résultats 2023
4. Fixation du taux des impôts locaux 2024
5. Budget primitif 2024
6. Subventions 2024
7. Conventions avec les structures bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€
8. Adhésion à l'association « Ville internet »
9. Prix du salon artistique Joël BAERT
10. Marché d'exploitation de chauffage des bâtiments municipaux
11. Prime annuelle du personnel municipal
12. Mise à jour du tableau des effectifs
13. Recrutement de contractuels de droit public
14. Convention avec l'Arche de Louna
15. Concession d'une place de stationnement
16. Cession d'un terrain à LEROUX
17. Vente du 12 rue Warocquier Rempart
18. Vente du 16 bis rue Jules Roch
19. Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie
20. Demande de subvention à la Région pour l'animation du centre-ville
21. Convention de partenariat pour l'aménagement cyclable entre Orchies et Landas

22. Demande de subvention au Département au titre de l'APCD (Aménagement de la Politique Cyclable Départementale)
23. Demande de subvention au Département au titre des AMP (Amendes de Police)
24. Demande de subvention au Département au titre de l'ASRDA (Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération)
25. Demandes de subvention à la DRAC pour l'aménagement de la MALLE
26. Adhésion au groupement de commande électricité de la CCPC
27. Information sur ZAN

- 1 -

COMPTE DE GESTION 2023

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

Le conseil municipal est invité à adopter le compte de gestion 2023, document établi par le comptable public.

M. Michel Piquet présente au conseil les résultats budgétaires de l'exercice 2023 établis par le trésorier municipal. Les recettes nettes de l'exercice s'établissent à 6 563 123,54€ en section d'investissement et 10 390 726,17€ en section de fonctionnement.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 9 816 192,34€ et celles de la section d'investissement à 4 293 750,42€.

Le document n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit compte de gestion 2023.

- 2 -

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

M. le Maire nomme M. Michel PIQUET président de séance durant l'examen et le vote du compte administratif 2023.

Le conseil municipal est invité à adopter le compte administratif 2023.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Maire se retirera au moment du vote.

L'adjoint aux finances présente le document qui est conforme au compte de gestion du trésorier qui vient d'être approuvé. Il indique les grandes lignes de la section de fonctionnement ainsi que les principales opérations d'investissement de l'année telles que la construction du service de gestion comptable, la salle de sports Michel DORCHIES, le gymnase Alain PLAISANT et les travaux d'accessibilité de l'Hôtel de ville.

Les résultats de clôture de l'exercice s'affichent avec un excédent d'investissement de 126 987,49€ et un excédent de fonctionnement de 719 717,38€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit compte administratif 2023.

-3-

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Il est proposé d'affecter 65 205,21€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui permettra de financer les crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2024.

Le conseil municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, approuve à l'unanimité les affectations de résultats de l'exercice 2023 comme suit :

- Excédent de fonctionnement constaté : 719 717,38€
- Reports de dépenses d'investissement sur 2024 : 252 192,70€
- Reports de recettes d'investissement sur 2024 : 60 000€
- Besoin de financement pour la section d'investissement : 65 205,21€

Le solde de l'excédent de fonctionnement soit 654 512,17€ figurera en report à nouveau dans le budget 2024.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite affectation des résultats 2023.

-4-

FIXATION DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2024

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

M. Michel Piquet propose au conseil municipal le maintien des taux des taxes locales de 2023 sur 2024 soit :

- 48,60% pour la taxe foncière bâtie
- 59,74% pour la taxe foncière non bâtie
- 23,86% pour la taxe d'habitation

Le produit fiscal attendu des 3 taxes, compte tenu de la revalorisation des bases de calcul de 3,90% est de 4 338 099€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite fixation du taux des impôts locaux 2024.

-5-

BUDGET PRIMITIF 2024

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Le conseil municipal est invité à adopter le budget primitif 2024.

M. Michel PIQUET présente les grandes lignes du budget 2024 établi sur les principes de transparence, de prudence et de sincérité, et qui confirme les orientations affichées lors du débat d'orientation budgétaire.

La section de fonctionnement s'équilibre à 10 786 271,17€. Les frais de personnels représentent 53% des dépenses et les charges à caractère général, notamment les dépenses et achats utiles au fonctionnement des services, 32%. Le chapitre impôts et taxes représente 65% des recettes de fonctionnement soit 6 531 278€.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 5 200 182,87€ dont 3 984 390,17€ de dépenses d'équipement. Il s'agit principalement de l'engagement des travaux d'aménagement

de la médiathèque la Malle pour 2 157 506€, de travaux de voies cyclables vers Coutiches, Landas et Beuvry la Foret et de la première tranche d'aménagement de la RD 953 à hauteur de 790 218€.

M. le Maire tient à remercier M. Michel PIQUET pour cette présentation, Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice Générale des Services, ainsi que l'ensemble des services pour cette maîtrise des dépenses de fonctionnement et ce malgré un contexte difficile dû à l'inflation des deux dernières années.

Nonobstant ce contexte, le conseil a décidé d'accompagner le personnel municipal avec la prime du pouvoir d'achat et d'augmenter le point d'indice, et ce à juste titre, en plus des dépenses en règle générale.

De même concernant les charges demandées aux concitoyens, qu'il s'agisse des tarifs des services publics ou bien du taux des impôts locaux, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs publics et de maintenir ces taux.

M. le Maire tient une nouvelle fois à saluer la qualité des services publics municipaux qui accompagnent au quotidien le développement de la ville.

Il salue également l'engagement de l'ensemble du personnel.

Il prend pour exemple le coût d'un repas à la cantine ; en moyenne entre le prix du repas, les charges de personnel, l'ensemble des flux des bâtiments, etc., on est quasiment entre 12 et 14€ par repas.

Selon les quotients, le coût va de 1 à 3,70€ pour les familles, d'où un reste à charge assez important pour la commune.

Il exprime une fierté partagée concernant le dynamisme de la commune avec les nombreux investissements/équipements que le conseil offre aux concitoyens :

- **le vélo**, pistes cyclables Orchies-Coutiches, Orchies-Landas, Orchies-Beuvry-la-Forêt.
- **la rénovation d'un certain nombre de voiries**, travaux sur la RD 953.
- **l'achat de la Tour à Diable**, un projet qui n'était pas prévu dans le budget primitif 2023, mais pour lequel ils peuvent se féliciter. Certes, c'est un équipement qui doit encore prendre son envol puisque c'est un bâtiment insuffisamment utilisé mais qui avec le temps sera très prometteur.

- **le nouveau Centre d'Incendie et de Secours**, 64 sapeurs-pompiers volontaires qui œuvrent au quotidien en fonction de la population. Une vraie satisfaction de bénéficier de sapeurs-pompiers sur la commune puisqu'ils connaissent le territoire et interviennent plus facilement (proximité).
- **la Maison Margot**, un réel travail entre l'EHPAD et M. Guy DERACHE au vu des défauts au niveau de cet équipement (infiltrations). Des échanges ont eu lieu avec le promoteur afin qu'une entreprise puisse intervenir prochainement.
- **L'EHPAD Marguerite de Flandre** a obtenu le label « ici je mange local », labellisation soutenue par la municipalité. Elle a pour objectif de promouvoir l'utilisation de produits locaux dans les restaurants collectifs : une démarche qui contribue à promouvoir une alimentation de meilleure qualité et à soutenir les producteurs des Hauts-de-France.
- **la clinique radiologique**, terrain qui appartenait à la commune. La ville a pris la décision de céder cette partie à la clinique radiologique. De plus, la municipalité et la clinique sont actuellement en discussion car ils souhaiteraient racheter 1 500 m² de terrain afin d'agrandir leurs locaux.
- **les investissements en matière de sports**, puisqu'ils ont procédé à l'inauguration de la salle Michel DORCHIES, ainsi que prochainement de la salle Alain PLAISANT une fois les ancrages réalisés. De plus, des travaux vont être réalisés au niveau du stade car la réglementation générale évolue (main courante, mesures de protection, les vestiaires).
M. le Maire discute avec quelques élus afin d'accompagner, d'ici 2025, deux clubs à savoir le tennis club Orchies-Pévèle et le BCO avec la rénovation de la salle Léo Lagrange (infiltrations).
- **le début des travaux de la MALLE**, même si des dépenses supplémentaires vont devoir être prévues au vu des difficultés rencontrées ; cependant la commune a toujours la volonté de mener à bien ce projet.
- **les caméras de surveillance** sur la commune, 53 vidéoprotections.
- **le centre de gestion comptable**, il permet de rendre un service public aux concitoyens.

C'est l'occasion de revenir sur la question qu'avait posée M. Matthieu CAUVIN lors du précédent conseil, à savoir le montant du loyer de l'ancienne perception.

Loyer 2023 : 8 828,45€

Loyer du Service de gestion comptable : 140 000€

Différence : + 131 171,55€

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter 100 000€ sur les 140 000€ de loyer dans une « cagnotte » au profit des projets des écoles. Ils s'étaient engagés à réaliser ce projet sur les écoles maternelle et Jules Ferry mais en raison de l'augmentation considérable des coûts d'électricité, ils ont dû le mettre sur pause. L'idée principale serait de mettre 100 000€ de côté chaque année, afin de les dépenser pour mener à bien le projet d'école.

De plus, M. le Maire a reçu dernièrement les représentants de la paroisse d'Orchies à l'occasion du bicentenaire de l'église en 2027. Il faut savoir qu'un certain nombre de travaux seront réalisés, à savoir le chauffage, la remise en peinture ainsi que les vitraux de la façade.

Les paroissiens souhaitent bénéficier d'un objet artistique de qualité au sein de l'église. Pour cela, ils vont prochainement recevoir M. Augustin FRISON-ROCHE, artiste peintre et sculpteur français, à qui ils pourront certainement faire une ou plusieurs commandes.

M. le Maire remercie à nouveau M. Michel PIQUET, Mme Virginie MEAUZOONE et le conseil, les félicite pour cette excellente gestion au vu de l'ensemble des équipements réalisés en si peu de temps.

M. Sébastien HENNON souligne qu'il n'y a aucun prêt à réaliser sur le budget 2024, point vraiment positif pour la ville, le conseil peut se féliciter. De plus, il rebondit sur la partie transport en lien avec la partie des travaux, la continuité de revalorisation de voirie notamment avec l'Avenue de la Libération, les pistes cyclables... de belles prestations pour les citoyens.

M. Michel PIQUET confirme les propos de M. Sébastien HENNON en affirmant qu'il n'y a pas d'emprunt enregistré au budget primitif 2024.

Mme Lise FOUCART indique qu'ils peuvent tout simplement se réjouir d'un budget aussi bien équilibré car cela permet de donner naissance à de nouveaux projets dans différents domaines en complément de ce qui existe déjà, comme par exemple au niveau de la sécurité, la police municipale bénéficie de caméras piétonnes et sera bientôt équipée de vélos. Elle souhaite également souligner l'engagement de la commune pour maintenir une belle subvention pour l'école de musique. En effet, cette subvention très importante permet de maintenir la qualité de l'enseignement et d'ouvrir l'accès à la culture pour tous les élèves.

M. Marc DUPUIS indique que depuis 2023 la ville d'Orchies produit de l'électricité grâce à l'extension de la salle Nov'orca et de ses panneaux photovoltaïques. Ainsi dans la continuité, en 2024, des bornes de recharge seront aménagées sur l'espace public.

M. David ACHIN souhaite intervenir sur les frais de fonctionnement avec la masse salariale, une grande partie des charges de fonctionnement. C'est l'occasion pour lui d'insister sur l'engagement des hommes et des femmes qui œuvrent au quotidien au service des concitoyens. Il les remercie pour leur travail.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité ledit budget primitif 2024.

-6-

SUBVENTIONS 2024

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Il est proposé de voter l'ensemble des subventions aux associations et clubs sportifs pour 2024, ainsi qu'à la SPL de la Pévèle.

Les conseillers municipaux, membres d'un organisme subventionné, ne prennent pas part au vote :

- *Didier BAERT, Président du Comité de braderie et du Jardin du cheminot*
- *Cécil DEMULIER, Président de Retrogaming*
- *Guy DERACHE, Président d'Aytimoun-Yo France*
- *Nathalie GABRYELEWICZ, Présidente de la GVF*
- *Jacques LEMAIRE, Président de l'Equipage*
- *Ludovic ROHART, Président de la SPL*
- *Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque*
- *Roger VANDEVYVERE, président de l'UNC-AFN*

M. Michel PIQUET rappelle le postulat municipal de maintenir, malgré un contexte financier difficile, la hauteur des subventions accordées aux associations à leur niveau de l'an dernier. Il souligne quelques évolutions, notamment l'attribution de subventions à de nouvelles associations créées à Orchies, de même que des aides exceptionnelles pour des nouvelles manifestations organisées ou des besoins particuliers associatifs.

Le budget total accordé aux différentes associations s'élève à 438 630€ plus l'aide financière au CCAS d'Orchies à hauteur de 90 000€.

M. le Maire indique qu'il faut, une fois de plus, montrer aux dirigeants et aux bénévoles des associations, qu'elles soient sportives, culturelles et autres, la volonté de la commune de les accompagner.

Il exprime au conseil le développement considérable du nombre d'associations culturelles depuis quelques temps. En effet, entre l'improvisation, le théâtre, la compagnie EMOI... le milieu culturel ne cesse de se développer.

Au niveau du sport, ils entretiennent et développent l'action municipale grâce à l'aide apportée par Mme Audrey MILLET et M. Patrick FREMAUT.

Par ailleurs, il annonce au conseil municipal qu'ils sont invités par l'association Breizh Pévèle le 13 avril prochain au restaurant scolaire afin de participer au 5^{ème} Festnoz d'Orchies.

M. le Maire félicite la municipalité pour cette vie associative qui participe pleinement au dynamisme et renouvellement de la commune.

Comme indiqué précédemment par M. Michel PIQUET, la ville de façon assez régulière vient en accompagnement du fonctionnement du CCAS et par la même occasion aux familles les plus défavorisées.

D'autre part, un terrain appartenant à la commune, situé à Auchy-lez-Orchies, intéresse un potentiel promoteur. C'est donc pour cela que le Maire d'Auchy-lez-Orchies a demandé au CCAS d'Orchies de bien vouloir procéder à la vente de ce terrain.

Pourquoi être passé par la vente symbolique de ce terrain, pour la simple et bonne raison qu'aujourd'hui, au niveau du CCAS, les dépenses de fonctionnement sont très importantes et que les dépenses d'investissement sont quasi nulles.

Pour schématiser cette situation, M. le Maire explique que lorsque vous vendez un terrain (CCAS), la somme d'argent reçu est affectée en dépense d'investissement. C'est donc avec l'accord des représentants du CCAS que le vote pour la vente de ce terrain à l'euro symbolique a été approuvé.

La ville est intervenue auprès du CCAS l'année dernière à hauteur de 165 000€ et intervient cette année à hauteur de 90 000€.

Mme Nelly THIEFFRY souhaite remercier la commune pour les aides fournies pour chaque association et souhaite apporter une petite précision concernant son association. En effet, l'Amicale Laïque possède une dotation de 10 050€, mais participe au financement des classes vertes des écoles élémentaires. De ce fait, pour la partie culturelle, l'Amicale Laïque récupère sur cette somme un total de 550€.

Mme Lise FOUCART souhaite apporter une autre précision concernant les subventions dans le cadre de l'engagement de la commune pour la cause animale avec une subvention de 500€ qui permettra de stériliser et d'identifier les chats errants sur la commune. Une très belle action en collaboration avec l'Arche de Louna et 30 millions d'Amis.

M. Michel DEPREZ souhaite remercier la municipalité pour la subvention au Stade orchésien ainsi que pour les travaux effectués au sein des vestiaires et des luminaires à leds, une belle économie sur la consommation énergétique.

M. Cécil DEMULIER indique qu'au niveau du tissu associatif, les Orchésiens ont un choix impressionnant. Il prend pour exemple l'association Drone de course, assez unique dans la région. La diversité des associations rend le milieu associatif exceptionnel dans la commune.

M. le Maire demande si M. Cécil DEMULIER peut évoquer le projet dont ils ont échangé dernièrement.

M. Cécil DEMULIER indique qu'en tant que président d'une association, il souhaiterait ouvrir une salle de jeux associative sur Orchies, dans le même univers que celle de Lille à savoir une salle d'arcade, pub...

Ce projet est encore en discussion. Il serait ouvert à tous et proposerait diverses animations. Un réel lieu de rencontre avec à disposition un bar à soft (sans alcool). Il espère que ce projet verra le jour.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdites subventions 2024.

-7-

CONVENTIONS AVEC LES STRUCTURES BENEFICIANT D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT SUPERIEUR A 23 000€

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver des conventions avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, soit :

- l'Académie de musique : 103 000€
- la SASP-BCO : 100 000€

- le BCO Association : 80 000€
- la SPL de la Pévèle : 40 000€
- le Stade Orchésien : 32 000€

Ludovic ROHART, Président de la SPL, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdites conventions.

-8-

ADHESION A L'ASSOCIATION « VILLES INTERNET »

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN, conseiller municipal délégué au numérique.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association « Ville internet » pour un coût annuel de 0,07€ par habitant, soit 601,72€.

En effet, ces dernières années, nous avons mené et accompagné un certain nombre de projets liés au numérique et continuons à mener d'autres projets :

Projets réalisés :

- Déploiement de la fibre pour les citoyens
- Mise en place d'internet dans les ERP (salles de sport par exemple)
- Mise en place de tablettes et ordinateurs dans les écoles
- Accompagnement de l'association CLX sur la ville (Remise en état de matériel informatique)
- Déploiement de la RGPD (réglementation sur la gestion des données personnelles)

Projets en cours et à venir :

- Projet de rénovation des salles informatiques via la mise en place de Primtux
- Déploiement de la médiation numérique notamment dans le cadre de la construction de la future médiathèque
- Accompagnement du salon de la Robotik
- Refonte du site internet de la ville
- Sensibilisation des personnels (Charte numérique pour les agents)

- Sécurisation des systèmes d'information de la ville

Et au quotidien : animation des réseaux sociaux par la communication, application mobile « panneau pocket », service de paiement en ligne, prise de rendez-vous en ligne pour l'établissement de documents d'état civil.

Avantages : valorisation de l'image de la ville et des projets municipaux, synergie avec les collectivités adhérentes, accès à un atlas des services numérique.

M. David ACHIN insiste sur l'importance de la cybersécurité, qui lui tient particulièrement à cœur et encore plus ces derniers temps, sujet sur lequel ils doivent accélérer notamment avec les jeux olympiques 2024. En effet, beaucoup de collectivités et d'hôpitaux sont déjà en difficultés.

Il souhaite remercier le personnel de la commune qui œuvre au quotidien pour l'accompagner sur cette thématique.

M. Cécil DEMULIER confirme qu'il a déjà fait face à des attaques au sein de son travail (ministère de la santé), notamment 2 fois, rendant l'accès internet impossible. Il est entièrement d'accord sur l'importance de ce sujet.

Mme Cécile DUPUIS indique que ces attaques sont de plus en plus fréquentes que ce soit sur l'ENT ou bien encore au sein des mutuelles...

M. David ACHIN tient à préciser que le coût cité précédemment n'est pas pour la cybersécurité mais juste l'adhésion à l'association. Ils travaillent activement sur la mise en place d'un système de sécurisation des infrastructures informatiques sur la commune. Cette démarche est en cours et il espère en bénéficier avant cet été.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite adhésion.

-9-

PRIX DU SALON ARTISTIQUE JOËL BAERT

M. le Maire donne la parole à M. Didier BAERT, adjoint aux Fêtes et cérémonies.

Le salon artistique Joël BAERT aura lieu à l'hôtel de ville les 18, 19 et 20 mai.

Dans ce cadre, il est proposé de voter les prix suivants :

Grand prix de la ville d'Orchies (section huile) : 100€

Grand prix de la ville d'Orchies (section aquarelle) : 100€

Grand prix de la ville d'Orchies (section pastel) : 100€

Grand prix de la ville d'Orchies (section sculpture) : 100€

Grand prix de la ville d'Orchies (section tapisseries) : 100€

Prix Joël BAERT : 150€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdits prix.

-10-

MARCHÉ D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

M. le Maire donne la parole à M. Patrick FREMAUT, qui a présidé la commission d'appel d'offres du 11 mars dernier.

Un marché d'exploitation de chauffage des bâtiments municipaux a été lancé le 6 novembre 2023. Dans ce cadre, deux offres ont été reçues : DALKIA et ENGIE ENERGIE SERVICES.

Critères d'analyse des offres :

- Organisation du service
- Moyens matériels et humains
- Qualifications et expériences de l'équipe affectée au marché
- Qualité des matériaux et matériels proposés en renouvellement des équipements P3
- Cohérence du plan de renouvellement des équipements P3
- Cohérence et justification des cibles de consommation proposées pour servir de base au calcul de l'intéressement
- Prix des prestations

Total général des points :

- DALKIA : 91,50
- ENGIE : 96,64

Il est donc proposé d'attribuer le marché d'exploitation de chauffage de l'ensemble des bâtiments municipaux à l'entreprise ENGIE SOLUTIONS pour une durée de huit ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite attribution du marché d'exploitation.

-11-

PRIME ANNUELLE DU PERSONNEL MUNICIPAL

La prime annuelle des agents municipaux est révisée chaque année en fonction du SMIC.

M. le Maire propose donc de porter ce montant en 2024 à :

- 1 665€ pour les titulaires (au lieu de 1 610€)
- 1 770€ pour les non titulaires (au lieu de 1 710€)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite prime annuelle du personnel municipal.

-12-

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à des avancements de grade, il est proposé au conseil municipal la création des postes suivants au tableau des effectifs à partir du 1er juin 2024 :

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 poste d'animateur
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite mise à jour.

-13-

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser M. le Maire à recruter :

- un CDD à temps complet du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 au service Urbanisme
- un CDD à temps complet du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 au service comptabilité
- deux CDD à temps complet du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 au service ressources humaines

Il est proposé également d'autoriser M. le Maire à faire appel à un vacataire pour l'ouverture et la fermeture des portes du parc du Millénium - Jean MONTTOIS pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

M. Patrick FREMAUT souhaite intervenir sur la thématique emploi afin d'informer le conseil des nombreuses actions menées dans la commune depuis plus de deux ans sous l'impulsion de M. le Maire. Au quotidien, énormément de personnes sollicitent les services municipaux.

Le premier forum de l'emploi a accueilli un peu plus de 350 personnes et le deuxième plus de 550.

De plus, il souligne l'attachement de M. le Maire pour la population des séniors. Afin de répondre au mieux aux besoins de ce public, ils ont décidé de créer un forum pour les séniors qui aura lieu le 13 juin prochain.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'élaborer ce projet. La ville a été accompagnée du Département, de la CCPC, de la Région par le biais de Proch'emploi et Proch'formation. Il affirme que la municipalité peut se réjouir de cette initiative.

M. Patrick FREMAUT indique qu'ils travaillent avec M. Olivier CANDELIER, adjoint au maire de Tourcoing ayant pour fonction l'emploi séniors depuis de longue année. Cet adjoint au maire développe un programme nommé PEPS (parcours emploi pour les personnes seniors) au sein de sa commune.

Deux réunions ont été planifiées afin d'échanger sur ce programme. Ce principe étant très bon, ils ont pour objectif de le développer dans les mois qui viennent au sein de la commune. De ce fait, le forum séniors permettra de créer un vivier pour l'élaboration du prochain

programme PEPS de la ville. Grâce au forum, ils pourront établir les difficultés des séniors que ce soit pour l'insertion, la reconversion, les accidents de vie/travail... et les intégrer dans ce programme. La réinsertion du séniors dans le monde du travail, en fonction de ses besoins, sera plus « simple ».

Cependant, M. Patrick FREMAUT insiste bien sur le fait que c'est un cheminement c'est-à-dire :

1. Se présenter au forum
2. Identifier les difficultés
3. Intégrer le programme PEPS
4. Être accompagné
5. Trouver les aides qui conviennent
6. Trouver un poste

M. le Maire ajoute que la municipalité bénéficie d'une mobilisation des entreprises du territoire puisque lors de ces réunions, il y avait la présence de plusieurs présidents de clubs d'entreprises qui souhaitaient s'associer à cette thématique de l'emploi des séniors pour un projet de création d'un salon commercial afin de mieux faire connaître les entreprises du territoire.

M. Patrick FREMAUT indique que ceci représente un triangle important entre :

- **la municipalité**, réelle volonté de s'inscrire dans ce programme au combien important puisque l'âge de la retraite défile et que les séniors sont employés de plus en plus longtemps avec parfois des incidents de carrière.
- **les entreprises**, qui permettent de bénéficier d'un poste.
- **les séniors**, qui permettent d'engendrer cette dynamique autour de l'emploi.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit recrutement.

-14-

CONVENTION AVEC L'ARCHE DE LOUNA

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à la civilité.

Depuis 2021, la ville d'Orchies a mis en place un dispositif en faveur de la stérilisation des chats errants en partenariat avec l'association locale l'Arche de Louna et la Fondation 30 millions d'amis.

Il est proposé de renouveler ce partenariat, la ville prenant à sa charge 50% des coûts de stérilisation et d'identification par puce électronique et la Fondation 30 millions d'amis les 50% restants.

La ville financera ce dispositif à hauteur de 500€.

Il est rappelé l'obligation d'un accord de la ville avant trappage et stérilisation au sein de la clinique vétérinaire PEVELIA. L'Arche de Louna est chargée d'accueillir le chat en convalescence après l'opération de stérilisation.

Pour conclure, Mme Lise FOUCART souhaite renouveler ses remerciements à la clinique vétérinaire pour le tarif préférentiel mais également remercier les bénévoles et la police municipale.

M. le Maire demande de développer le point sur la sensibilisation pour les chiens que ce soit les visites du centre de loisirs ou la mise à disposition de chien pour les personnes séniors.

Mme Lise FOUCART précise les dires de M. le Maire en précisant que la ville est en partenariat avec la SPA de Marly, afin de permettre l'adoption de chiens pour les séniors, et souligne que la commune prend en charge les frais de vaccination.

Des visites sont organisées actuellement tous les mercredis entre la SPA pour le centre de loisirs afin de sensibiliser dès le plus jeune âge que ce soit sur la responsabilité, l'abandon etc...

Au niveau de la propreté et le cadre de vie, il est maintenu une vigilance par le biais d'une sensibilisation à l'aide d'affiches humoristiques.

Il faut impérativement que le propriétaire du chien dispose, à chaque promenade, de 1 à 2 sachets de déjections canines, sous risque d'une amende.

Lors de la cérémonie des nouveaux arrivants, la municipalité a distribué aux personnes ayant un ou plusieurs chiens, un porte-clé avec des sacs de déjections. Ce dernier peut s'accrocher au collier ou sur la laisse de l'animal. Cet accessoire vient bien évidemment en complément de tout ce qui existe déjà dans la commune comme par exemple les distributeurs de sacs.

M. le Maire indique qu'un projet est en cours à savoir une création d'une crèche pour chiens. Ils ont potentiellement trouvé un terrain sur la ville pour l'initiatrice de ce projet.

M. Cécil DEMULIER souhaite savoir combien de personnes ont été verbalisées.

M. le Maire indique qu'il n'y a aucune verbalisation sur la déjection canine en tant que tel. La difficulté étant de pouvoir saisir sur le fait. En revanche, de façon régulière, la police municipale oblige les propriétaires à disposer de sacs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit renouvellement de la convention.

-15-

CONCESSION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1er adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer une convention avec la SCI PURA VIDA.

Dans ce cadre, la ville concède une place de stationnement dans le parking public situé rue de Falemprise pour un coût de 5 000€.

Cela permettra l'ouverture d'un cabinet d'audioprothésiste au 35 rue Claude Jean.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite concession.

-16-

CESSION D'UN TERRAIN A LEROUX

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON, conseiller municipal aux Transports.

Lors du conseil municipal du 21 décembre 2023, le conseil municipal a donné un avis favorable à la cession d'une surface de 2 420 m² à la société LEROUX pour un projet de construction d'un bâtiment logistique de 4 230 m² sur le site de l'usine.

Suite à la demande de l'entreprise, il est proposé de céder à la société LEROUX une surface supplémentaire de 600 m² au même prix, soit 27€ le m², selon l'avis du Domaine.

Le montant total de la vente est donc de 81 540€.

M. Sébastien HENNON ajoute également que cette modification n'aura aucun impact sur le projet de la passerelle.

Il y aura bien évidemment un impact sur l'écologie puisque ce projet permettra :

- moins de camions sur les routes ;
- pas de déplacement dans un entrepôt extérieur = **moins de CO2**

Mais également un impact au niveau de l'emploi, ce nouveau projet amènera à devoir recruter du personnel supplémentaire.

M. le Maire souhaite féliciter le conseil municipal d'accueillir M. Guislain LESAFFRE sur la commune. Ce dernier a malheureusement connu son baptême du feu, avec des photos assez impressionnantes présentes sur les réseaux sociaux. C'est la première fois que les pompiers n'ont pas réussi à maîtriser le feu et ont dû faire appel à un certain nombre de fourgons de sapeur-pompiers.

Il répète que la commune a la chance d'avoir M. LESAFFRE et l'ensemble de ses équipes, avec réelle volonté de faire au mieux pour l'entreprise LEROUX malgré les nombreuses difficultés rencontrées (culture de chicorée, production de mauvaises herbes...).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite cession.

-17-

VENTE DU 12 RUE WAROCQUIER REMPART

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON.

Il est proposé de céder l'immeuble sis 12 rue Warocquier Rempart à la SCI 2G IMMO au prix de 162 000€.

Cela permettra de développer l'activité de cuisine italienne de la Focaccina.

L'avis du Domaine sur la valeur vénale de l'immeuble a été fixé à 165 000€ assorti d'une marge d'appréciation de 15% (+/- 24 750€).

Pour rappel, la ville avait acheté cette ancienne auto-école en 2022 au prix de 150 000€.

M. le Maire souhaite que ce soit une confiance, mais il a rencontré les futurs acheteurs. Le gérant a exprimé son potentiel souhait d'ouvrir sur cet espace une charcuterie et une fromagerie avec des spécialités italiennes.

Par ailleurs, M. Romain OLIVIER de la fromagerie OLIVER, viendra faire une conférence au Lycée Hôtelier prochainement. L'idée étant de marquer son intérêt pour le territoire, renforcer les liens avec le lycée et peut-être même de convaincre un jeune élève de devenir gérant de sa prochaine fromagerie. En effet, M. OLIVIER préfèrerait faire de l'investissement et engager de la main d'œuvre pour la potentielle fromagerie sur Orchies.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite vente.

-18-

VENTE DU 16 BIS RUE JULES ROCH

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Il est proposé de céder l'immeuble sis 16 bis rue Jules Roch au groupe SYLVAGREG au prix de 450 000€.

Cette emprise correspond à la friche ANDRIVON.

Cela permettra de réaliser un projet immobilier.

L'avis du Domaine sur la valeur vénale de l'immeuble a été fixé à 385 000€.

Pour rappel, la ville avait acheté cet ensemble immobilier en 2022 au prix de 350 000€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite vente.

-19-

AIDE A L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, adjoint à la transition énergétique.

Il est proposé au conseil municipal de voter une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie par les Orchésiens et dans un des commerces orchésiens à hauteur de 40% du prix total, plafonnée à 50€ par foyer fiscal pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie de 300 litres minimum et 1 000 litres maximum.

Cette aide ne concernera que les récupérateurs d'eau de pluie destinés à un usage extérieur et a pour objectif de soutenir les habitants dans la gestion raisonnée de leur ressource en eau. Un règlement fixe les modalités techniques et financières de l'attribution.

Cette aide sera réservée aux 100 premières demandes et limitée à un achat par foyer.

M. le Maire indique que c'est une nouvelle action en faveur du développement durable appelée la méthode colibri, des actions du quotidien pour améliorer les choses, une belle initiative.

M. Marc DUPUIS ajoute qu'un des commerces orchésiens a décidé d'accompagner la ville sur cette action en proposant deux modèles particuliers sur lesquels il fait une grande réduction financière.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie.

-20-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'ANIMATION DU CENTRE-VILLE

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN.

Dans le cadre du dispositif régional « Redynamisation des centre-ville et centre-bourgs » du Conseil régional, il est proposé au conseil municipal de solliciter un soutien financier supplémentaire pour l'animation du centre-ville.

Le montant de l'aide demandée est de 15 000€ par an sur une durée de trois ans.

Il correspond à des missions relatives au commerce de centre-ville, ainsi qu'à l'attractivité du centre-ville.

Missions relatives au commerce de centre-ville

- lien avec les commerçants et le CCO
- organisation de temps de rencontre

- lien avec les organismes partenaires (Région, chambres consulaires, clubs d'entreprises, etc)
- veille sur le foncier commercial disponible
- action en faveur de la reconquête de vitrines commerciales
- travail sur l'attractivité des boutiques (vitrine, façade, animation, etc)
- accompagnement des porteurs de projets
- travail sur l'attractivité du marché hebdomadaire
- synergie avec les commerces de la zone commerciale
- conseil sur les dispositifs et aides à disposition des commerçants

Missions relatives à l'attractivité du centre-ville

- suivi des projets d'aménagements urbains (réfection de voirie ou de trottoir, accompagnement des commerçants lors de chantier, création de parking, etc)
- mise en œuvre de la politique d'accessibilité du centre-ville aux personnes en situation de handicap
- suivi des projets relatifs à l'accès du centre-ville en mode doux (création de cheminements cyclables, pose d'arceaux, facilitation des parcours piétons, etc)
- travail sur l'amélioration de la signalétique
- proposition et mise en œuvre d'animations événementielles
- mise en place et suivi d'actions en faveur du cadre de vie et de la propreté

M. le Maire indique qu'ils ont ciblé un profil en particulier avant de proposer ou d'adopter cette délibération, puisque parmi les nombreuses tâches qu'effectue M. Adrien LARTISIEN, figure précisément ce lien avec les commerçants.

Avec l'accord de M. Adrien LARTISIEN, il sera donc le nouvel animateur du centre-ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-21-

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'AMENAGEMENT CYCLABLE ENTRE ORCHIES ET LANDAS

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer une convention de partenariat avec le Département du Nord, la communauté de communes Pévèle-Carembault et la commune de Landas pour la création d'un aménagement cyclable entre Orchies et Landas.

Le plan de financement est assuré comme suit :

- Travaux hors agglomération
 - Estimation du montant total des travaux : 747 000€ HT
 - Département du Nord : 70% - 522 900€ HT
 - CCPC : 30% - 224 100€ HT

- Travaux en agglomération d'Orchies
 - Estimation du montant total des travaux : 34 000€ HT
 - Département du Nord : 70% - 23 800€ HT
 - Ville : 30% - 10 200€ HT

- Travaux de chaucidou rue Jean Lagache (hors marché du Département)
 - Estimation du montant total des travaux : 14 530€ HT
 - Ville : 100% - 14 530€ HT

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de partenariat.

-22-

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'APCD (AMENAGEMENT DE LA POLITIQUE CYCLABLE DEPARTEMENTALE)

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON.

Dans le cadre de l'APCD (Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale), le Département peut financer les projets locaux d'aménagement et/ou de sécurisation des circulations cyclables en agglomération.

Dans le cadre de l'aménagement cyclable entre Orchies et Landas, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter le Département à ce titre pour une subvention d'un montant de 10 897,50€ (75% du montant HT de l'aménagement).

En effet, le chaucidou prévu le long de la rue Jean Lagache (990 m) a un coût prévisionnel de 14 530€ HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-23-

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMP (AMENDES DE POLICE)

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART.

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, le Département peut financer l'installation et le développement de signaux lumineux.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter le Département à ce titre pour une subvention d'un montant de 30 000€ (75% du montant HT avec un plafond de 30 000€) pour l'installation d'une signalisation tricolore sur la RD 938.

Le coût de l'aménagement est estimé à 69 850€ HT.

Il s'agit de sécuriser l'intersection entre les rues Jules Rieu et Jean Lagache.

M. le Maire ajoute qu'en effet à certaines heures de la journée, la circulation peut-être assez critique. C'est donc à l'aide d'un jeu de feux tricolores que la circulation pourra être régulée. De plus, la ville peut potentiellement obtenir une aide de l'Etat concernant un radar afin de pacifier la vitesse.

La demande de radar a été faite auprès de l'Etat, cependant avant toute étude, il a fallu leur rendre un certain nombre d'éléments. A la suite de cette étude, l'Etat pourra prendre une décision, en espérant que cette dernière puisse être favorable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ASRDA
(AIDE A LA SECURISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN
AGGLOMERATION)**

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART.

Dans le cadre de l'ASRDA (Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération), le Département peut financer des projets visant à assurer la maîtrise des vitesses en traversée d'agglomération et la sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers ayant pour objectifs de :

- favoriser une conduite apaisée
- sécuriser et mettre en accessibilité les traversées piétonnes

Comme pour la répartition des amendes de police, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter le Département à ce titre pour une subvention d'un montant de 30 000€ (75% du montant HT de l'aménagement avec un plafond de 30 000€) pour l'installation de feux tricolores entre les rues Jules Rieu et Jean Lagache.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR L'AMENAGEMENT DE LA
MALLE**

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART.

Il est proposé de solliciter l'Etat à travers la DRAC (Direction Régionale de l'Aménagement Culturel) pour le renouvellement des collections et l'aménagement intérieur de la MALLE.

➤ **Collections**

Le Ministère de la Culture recommande un ratio de 2,5 livres par habitant, soit pour Orchies 22 500 livres. La bibliothèque comporte actuellement 8 750 livres, 308 CD et deux abonnements revues.

Il est donc proposé de développer le fonds de la manière suivante :

- 20 000 livres
- 1 000 CD et documents musicaux
- 1 000 DVD
- abonnement à 30 revues

soit un coût total prévisionnel de 269 291,90€ HT

Dans ce cadre, il est proposé de demander à la DRAC une subvention de 30%, soit 80 787,57€.

➤ **Aménagement intérieur**

Le ministère de la Culture recommande un ratio de 0,1 m² par habitant, soit pour Orchies 900 m². La bibliothèque actuelle a une surface de 100 m².

Il est donc proposé d'équiper la nouvelle médiathèque de rayonnages, d'un mobilier de confort, d'une signalétique adaptée à tous les publics et d'une scénographie spécifique.

soit un coût total prévisionnel de 335 505,99€ HT

Dans ce cadre, il est proposé de demander à la DRAC une subvention de 40%, soit 134 202,39€.

Pour rappel, la DRAC a déjà versé une subvention de 1 114 763,82€ pour les travaux de restructuration du bâtiment.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-26-

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE DE LA CCPC

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

La communauté de communes Pévèle Carembault a délibéré le 5 février dernier pour lancer un groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture ».

Ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque

commune, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité.

Il est donc proposé d'adhérer à ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite adhésion.

-27-

INFORMATION SUR LE ZAN

M. le Maire souhaite faire part au conseil municipal d'un certain nombre d'éléments concernant le ZAN dans le cadre de la loi Climat et Résilience datant de 2021.

En l'occurrence, la loi Climat et Résilience d'août 2021 met en place cette volonté de maîtriser l'artificialisation des sols, corrigée en juillet 2023 par la loi « de facilitation » qui présente un certain nombre d'avantage puisqu'elle a permis à chaque commune de pouvoir bénéficier d'un hectare d'artificialisation pour la période à venir.

Il faut savoir que la CCPC détient un compte foncier dit « en extension » qui avait été octroyé dans le cadre du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de Lille, dont la CCPC dépend, et qui comprend deux acteurs principaux à savoir la Métropole Européenne de Lille et la Communauté de Commune Pévèle Carembault.

La MEL pèse 75% des représentants au sein du SCOT et la CCPC en pèse 25%.

Ils ont délibéré en faveur du PLUI en 2021 et en août dernier le Préfet des Hauts-de-France avait octroyé à la CCPC une possibilité d'extension de 100 hectares, déjà très largement insuffisante mais déjà remise en cause.

Lorsqu'on prend l'artificialisation entre 2011 et 2021, on évalue au niveau national, le nombre d'hectares artificialisés sur cette période, divisée par deux. Sauf qu'on retire déjà au niveau national un certain nombre d'hectares, appelés les projets d'intérêt nationaux ou européens, ce qui fait donc l'objet d'un décret. Par exemple, l'État décide que le canal Seine Nord fait partie des projets d'intérêt nationaux ou européens et donc par rapport à ce quota d'artificialisation réduit de moitié, il enlève toute cette partie-là. Ce qui représente quand même l'équivalent de 12 500 hectares qui sont retirés sur le compte foncier de l'ensemble du territoire.

Ensuite vous passez au niveau des SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire, l'Etat fait un acompte sur ces 100 on enlève 10 de projet d'intérêt nationaux ou européens et donc on a 90 qui vont se répartir entre les 13 régions françaises.

Sur ces 5 ans, la région des Hauts-de-France va elle-même retirer un certain nombre d'hectares pour lui permettre de développer un certain nombre de politiques ou d'actions. Une fois le compte foncier régional voté, il y a une répartition au niveau des SCOT.

Aujourd'hui après l'Etat, après la Région, au lieu de posséder 50% de réduction de parti de fiscalisation, si vous ajoutez les hectares pris par l'Etat et la Région ce n'est plus 50% mais 60,57% de foncier en moins.

Ces chiffres sont maintenant à discuter puisque la Région n'a pas encore adopté ce SRADDET, elle a simplement fait part à l'ensemble des SCOT concernés sa volonté de conserver un certain nombre d'hectares. De ce fait, si on est à 60,57% cela signifie qu'au niveau de la Pévèle Carembaut ils pourraient bénéficier de 60,57% de 369 hectares.

L'Etat et la Région des Hauts-de-France ont souhaité retenir comme vecteur d'artificialisation ce qui a été mis en place par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement).

Le CEREMA considère qu'il y a eu 369 hectares artificialisés entre 2011 et 2020.

Au niveau de la Pévèle Carembaut, ils ont un autre organisme nommé l'OCS2D qui lui considère 580 hectares, cependant ce n'est pas 60,57% de 580 hectares retenu mais bel et bien 60,57% sur 369 hectares.

Plus simplement, 60,57% de 369 hectares représente 145,4 hectares.

A savoir que sur ces 145,4 hectares, il y a déjà :

- 48,7 hectares consommés sur la période 2021
- 120 hectares listés dans les PLUI des différentes communes qui appartiennent à la Pévèle Carembaut

= un différentiel négatif de - 24 hectares

Ce qui donne aujourd'hui, en théorie, devoir 24 hectares.

Ceci pour dire qu'en terme d'extension, si les chiffres présentés sont validés par l'Etat, la Région et les SCOT ils n'auraient droit qu'à - 24 hectares en extension.

En tache urbaine c'est différent puisque si vous n'êtes pas sur des ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) vous pouvez construire. Par exemple avec le projet WILLOQUET, la ville est dans la tache urbaine, une partie qui est déjà artificialisée donc pas de difficulté au niveau du dépôt du permis de construire. En revanche, pour ce qui concerne la clinique radiologique, l'hectare que la ville dispose est hors tache urbaine donc il faudrait que la ville puisse malgré tout pouvoir obtenir une extension.

Cependant aujourd'hui au niveau de la MEL, sur les 700 hectares demandés par les communes de la MEL si nous retenons les 60,57% ils n'auraient le droit qu'à 350 hectares.

Quand le président de la MEL et le président du SCOT (élu de la MEL) iront voir l'ensemble de leurs collègues et expliquer qu'ils doivent diminuer de moitié leur extension, ceci va se dérouler difficilement.

Il est incertain d'une éventuelle répartition de 50/50 entre la MEL et CCPC.

Rappel de la demande des communes en extension urbaine (hors T.U) :

232 hectares d'extensions souhaitées dont 149 hectares aux PLU en vigueur en 1AU et en U.

Ceci pour montrer que cela va être particulièrement compliqué et que dorénavant la municipalité doit être vigilante sur les demandes d'artificialisation des sols puisque la loi est ainsi faite.

Ceci amène à des conséquences différentes pour le développement du territoire car en effet, M. le Maire a évoqué le projet d'extension du centre de radiologie, les projets d'extension dans une phase 3 des zones d'activités, les différentes demandes d'entreprises, etc... la commune ne pourra répondre favorablement à ces projets.

En l'occurrence avec la dernière demande du Lycée Hôtelier pour construire en face de l'établissement, sur une zone agricole, une salle de sport. Bel et bien impossible pour la municipalité d'apporter une réponse positive immédiate.

En effet, il y a encore énormément de phases en discussion.

M. le Maire indique que la ville à encore la chance d'avoir la friche Cordonnier puisqu'elle est artificialisée. Potentiellement, elle pourrait être reconvertie en zone d'activité :

- activité économique pure type industrie
- zone de loisirs avec un complexe de futsal, padel ...
- un parc de logement

M. le Maire stipule que la priorité d'extension pour la ville concerne le projet de la clinique radiologique.

Ce qu'il faut retenir c'est que la commune va devoir être très vigilante sur la façon de consommer le foncier.

M. le Maire remercie le conseil pour la qualité de ces échanges et clôture cette séance.

La séance est levée à 22h20.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Marc DUPUIS	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
David ACHIN	
Patrick FREMAUT	
Gilda GRIVON	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	

Michel DEPREZ	
Marine HERLEM	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY (Procuration à Lise FOUCART)	
Roger VANDEVYVERE (Procuration à Didier BAERT)	
Anne-Sophie DEBERDT (Excusée)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Carine GAU)	
Emilie PLAISANT (Procuration à Guy DERACHE)	
Jérôme DERVAUX (Procuration à Michel PIQUET)	
André DARRAS (Procuration à Marc DUPUIS)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Cécil DEMULIER)	
Matthieu CAUVIN (Excusé)	